

Action Logement au service de la politique RSE des entreprises



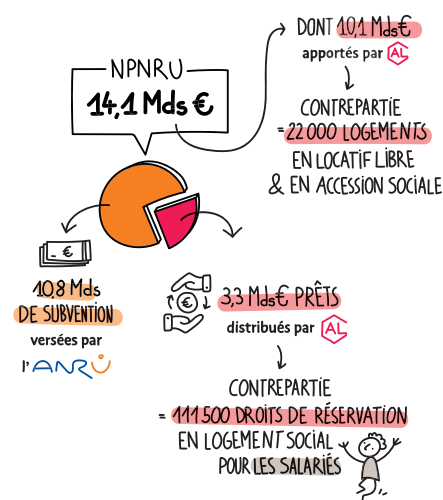
Via la PEEC, les entreprises contribuent fortement (à hauteur de 10,1 Mrds €, montant de la contribution d'Action Logement au NPNRU) aux trois piliers du développement durable au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL



Les subventions et les prêts délivrés directement par Action Logement financent par essence des projets vertueux d'un point de vue environnemental, puisqu'il s'agit de reconstruire la ville sur la ville et ainsi de limiter la consommation foncière. En outre, les opérations de transformation urbaine financées dans le cadre de ce programme ont de fortes ambitions environnementales :

- **Rénovation énergétique de logements sociaux** (tous les projets doivent viser un niveau Haute Performance Environnementale ou BBC rénovation).
- **Réalisation d'aménagements urbains résilients** (adaptés au changement climatique) et favorables à la biodiversité et aux mobilités douces.
- **Construction de nouveaux logements à haute performance énergétique.**



DÉVELOPPEMENT SOCIAL



L'autre enjeu majeur du NPNRU est celui de la mixité sociale au sein des QPV. Action Logement participe à cet objectif :

- **Requalification du cadre de vie des habitants et salariés** : réalisation d'équipements pour plus de services et aménités au service des habitants et salariés de ces quartiers.
- **Contribution en subvention au budget de l'ANRU**, qui permettent un changement d'image du quartier et une attractivité nouvelle pour des populations plus favorisées.
- **Offre de logement diversifiée**, à travers les programmes réalisées en contreparties foncières par ses opérateurs : locatif libre par l'AFL et accession à la propriété par les autres opérateurs du groupe : un accompagnement de toutes les étapes du logement pour les salariés.
- **Apport de mixité sociale** en reconstitution de l'offre de logement social hors QPV.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le NPNRU est un levier de développement économique :

- **Création d'activité et d'emploi** par les chantiers de construction.
- **Financement de dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat.**
- **Création de locaux pour les entreprises.**
- **Accompagnement des publics en recherche d'emploi.**

